

## Manuscrit 99 (K95)

### Copie de lettre de Louis Jacques Mandé Daguerre à Nicéphore Niépce 15 novembre 1829

<Copie de la main d'Isidore Niépce>

Lettre de M<sup>r</sup> Daguerre à M<sup>r</sup> N. Niépce à Châlon S. Saône/

Paris 15 9<sup>bre</sup> 1829/  
extrait de cette lettre dans/  
ma brochure<sup>1</sup> page 28./

Diorama/  
Direction, rue des Marais/  
Maison du Diorama/  
Paris, le 15 9<sup>bre</sup> 1829<sup>2</sup>/

Monsieur,

J'ai commandé toutes les pièces de mon nouvel appareil, je pense que/  
d'ici à une vingtaine de jours, il sera disposé à être monté. J'ai laissé l'image/  
se peindre renversée, cela importe peu pour ce genre d'opération, et puisque/  
la température élevée est plus convenable, dites-vous<sup>3</sup>, il est nécessaire que la/  
lumière conserve autant que possible son degré de calorique : Une réflexion/  
ajoutée aux réfractions en absorbe toujours un peu ; mais puisque la/  
substance adhère au corps qui la reçoit, il n'y a nul inconvénient à/  
placer l'image verticalement<sup>4</sup>. Quant à la force de cet appareil,  
comparée à toutes les chambres obscures <sup><noire></sup><sup>5</sup> connues, il est comme/  
3 à 1<sup>6</sup>./

M<sup>r</sup> <sup><Monsieur></sup><sup>7</sup> Chevalier a eu la bonté de m'envoyer l'essai dont vous m'avez parlé<sup>8</sup> ;/  
il y a des choses très-bien, mais aucune des finesses de l'original dans/  
les plus grandes lumières n'y sont fixés. Cela vient je ne peux en douter,/  
de la réflexion des rayons divergens <sup><rayons lumineux></sup><sup>9</sup> que renvoie votre [plaque] <sup><planche></sup>/  
de métal ; peut être aussi que le calorique se communique trop/  
facilement dans les molécules de votre corps absorbant<sup>10</sup>. Je l'avais déjà/  
pensé en voyant votre essai de point de vue d'après nature<sup>11</sup> ; les grandes/  
lumières ont dévoré les petites nuances qui ont dû se trouver parmi/  
la couleur locale de la substance jointe à la réflexion métallique/  
ont sans doute contribué à embraser tout ce qui se trouvait au/  
centre des grandes lumières, et c'est la véritable cause sans doute,/  
à laquelle il sera possible de remédier./

<sup>1</sup> Historique de la découverte improprement nommée daguerréotype, précédée d'une notice sur son véritable inventeur, feu M. Joseph-Nicéphore Niépce, de Chalons-sur-Saône, par son fils, Isidore Niépce, 1841.

<sup>2</sup> Ces quatre lignes ont été ajoutées par Joseph Hamel.

<sup>3</sup> Cf. Lettre de Nicéphore à Daguerre, 3 novembre 1829 (document inconnu).

<sup>4</sup> Cette remarque n'a rien d'étonnant lorsqu'on se rappelle les caractéristiques du procédé qu'utilisait Daguerre : « *le composé chimique de M<sup>r</sup> Daguerre, est une poudre très-fine qui n'adhère point au corps sur lequel on la projette ; ce qui nécessite un plan horizontal. cette poudre, au moindre contact de la lumière, devient si lumineuse que la chambre noire en est parfaitement éclairée* » (cf. Lettre de Nicéphore à Isidore, 2 et 4 septembre 1827, MNN).

<sup>5</sup> Correction de la main de Joseph Hamel.

<sup>6</sup> Dans sa lettre du 12 octobre 1829 (ASR), Daguerre avait commencé à se positionner comme l'homme capable de fournir à Nicéphore « *une chambre noire perfectionnée* », indispensable pour faire progresser l'invention. À partir de là, Nicéphore n'aura de cesse de se procurer une chambre noire de la meilleure qualité possible (ce qui le poussera à proposer à Daguerre de s'associer avec lui – cf. Lettre de Nicéphore à Daguerre, 23 octobre 1829, ASR).

<sup>7</sup> Correction de la main de Joseph Hamel.

<sup>8</sup> Cf. Lettre de Nicéphore à Daguerre, 23 octobre 1829, ASR. Il s'agissait d'une copie de gravure sur plaqué d'argent inversée à l'iode. Elle représentait « Le Christ portant sa croix ». Cet essai existait encore en 1839 mais est aujourd'hui perdu (cf. BM p.910, note 3).

<sup>9</sup> Correction de la main de Joseph Hamel.

<sup>10</sup> « Corps absorbant » dont Daguerre ignorait alors la nature.

<sup>11</sup> Un point de vue sur plaqué d'argent inversé à l'iode envoyé par Nicéphore le 2 octobre 1829 (cf. Lettre de Daguerre à Nicéphore, 12 octobre 1829, ASR).

J'ai vu aussi M<sup>r</sup> Lemaître<sup>12</sup>. Je ne lui ai pas caché que je ne croyais/  
pas la chose assez avancée pour s'occuper des moyens de gravure/  
et qu'en second lieu, selon moi, le secours du [graveur]<sup><burin></sup> ne deviendrait/  
nécessaire qu'autant qu'il serait impossible de parvenir autrement ;/  
en effet, aussitôt qu'il sera indispensable d'y mettre le talent d'un/  
graveur, la découverte perdra tout son intérêt<sup>13</sup>. La nature a ses/  
naïvetés, qu'il faut bien se garder de détruire ; il s'agira//

seulement de la choisir, en raison des possibilités des moyens ;/  
la grande habitude que j'ai de me servir de la chambre noire/  
nous offrira à cet égard ce qui est nécessaire<sup>14</sup>. Mon avis est que/  
nous étudions ce procédé de manière à ce qu'il fasse époque ;/  
pour cela il faudra le présenter avec toute sa simplicité ; il/  
sera toujours tems d'en faire toute autre application./  
Je désirerais savoir comment vous pensez que nous allons/  
opérer ; si vous avez l'intention de venir pour cela à Paris/  
ou si vous pensez que nous communiquerions par écrit ; veuillez/  
me dire ce que vous avez l'intention de faire à ce sujet./  
Veuillez agréer, je vous prie, l'assurance de tous mes/  
sentimens distingués./

Daguerre.

(écrit de la main de M<sup>r</sup> Niépce/  
répondu le 20 9<sup>bre</sup> 1829. écrit au même le 23 9<sup>bre</sup> en lui envoyant les/  
bases du traité provisoire d'association. écrit au même le 30 9bre 1829)<sup>15</sup>/

<De la main de Joseph Hamel>

P.S. Veuillez présenter mes/  
hommages à Madame et/  
recevoir mille choses/  
honnêtes de ma femme./

M./  
M. N./  
R. de l'O. N°1/  
a Chalon Sur/  
Saone/

Repondu le 20 9<sup>bre</sup> 1829/  
Ecrit au même le 23 9<sup>bre</sup>/  
Idem. en lui envoyant les/  
bases et traité provi/  
soire d'association/  
Écrit au même le/  
30 9<sup>bre</sup> 1829 (Lundi)/

---

<sup>12</sup> À ce sujet, voir la lettre de Augustin François Lemaître à Nicéphore du 2 novembre 1829 (ASR).

<sup>13</sup> Dès ses premiers contacts avec le chalonnais, Daguerre avait exprimé ses réserves face à l'application de l'héliographie à la gravure (cf. Lettre de Nicéphore à Augustin François Lemaître, 2 février 1827, ASR). Par la suite, son credo restera invariablement de privilégier la perfection du résultat et sa rapidité d'obtention à sa multiplicité (ce qui le pousse ici à évincer le graveur Lemaître du projet d'association car, pour Daguerre, la photogravure n'était qu'une application secondaire de la photographie). En 1839, Daguerre cherchera à s'attribuer les mérites de l'invention du médium en prétendant que Niépce s'était attaché en priorité à la copie de gravures et non à la réalisation de points de vue.

<sup>14</sup> Noter l'emploi de « nous ». Sans être encore officielle, l'association entre les deux hommes est ici déjà en place. À partir de cette époque, Daguerre va remplacer Chevalier pour tout ce qui concerne l'optique et les améliorations de la chambre noire.

<sup>15</sup> Documents inconnus.